



**INSTITUT FRANÇAIS DU VIETNAM
AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM**

Le Directeur du service des examens,

Hanoi, le 3 mars 2016

Objet : Réédition et duplicata de diplômes DELF-DALF

1) Duplicata

Suite à une perte de diplôme, il est possible d'obtenir un duplicata. Pour cela, la personne concernée doit s'acquitter, par virement bancaire, des frais de duplicata selon la grille tarifaire en vigueur (350 000 VND pour l'année 2016). Le virement doit s'intituler « duplicata DELF ». Voici les coordonnées bancaires de l'IFV :

Nom : INSTITUT FRANCAIS DU VIETNAM

N° de compte : 030 100 0339148

Banque : Vietcombank Hoan Kiem

Adresse : 23 Pho Phan Chu Trinh, Hoan Kiem, Ha noi

Ensuite, il faut envoyer un courriel à yann.perrot@institutfrancais-vietnam.com en joignant un justificatif de virement et en donnant le maximum d'informations possibles : n° candidat, NOM et Prénom, date de naissance, niveau du diplôme, session d'obtention.

2) Réédition

Suite à des erreurs sur un diplôme, il est possible de rééditer le diplôme. Il faut procéder de la même façon que pour un duplicata en précisant dans le courriel les informations à modifier. De plus, il faut procéder localement, dans votre installation du logiciel aux corrections nécessaires sur les fiches des candidats concernés. Puis, envoyer la base de données corrigée via l'onglet « Utilitaires/envoi commission nationale » du logiciel.

Il faut compter un délai d'un mois pour recevoir les nouveaux diplômes.

